

Vers un retour du cheval de trait en viticulture ?

24 juin 2012

Depuis quelques années, de plus en plus de viticulteurs font le choix de réintroduire le cheval comme outil de travail dans leur exploitation. On ne peut pas quantifier précisément le phénomène mais il prend de l'ampleur et concerne des surfaces non négligeables. Certains lycées agricoles commencent même à proposer des **formations en attelage de chevaux**. En **Bourgogne**, plus d'une dizaine de prestataires en traction animale sont installés au service des **viticulteurs** et plus de 200 ha y sont labourés à cheval. Plusieurs vignobles prestigieux ont fait le choix du cheval, sans pour autant communiquer sur cette pratique.

Le cheval peut être utilisé pour une diversité d'opérations (labour, désherbage, binage, épandage du fumier) ou encore pour transporter le raisin lors des vendanges. D'après ses partisans, il évite le tassement des sols. Dans les **exploitations en agriculture biologique** en particulier, où les passages sont très nombreux, la traction animale améliore l'aération du sol et l'accès à l'eau par les racines de la vigne. Elle offre également la possibilité d'accéder à des parcelles très pentues ou plantées en rangs très serrés, où le passage du tracteur est difficile. Elle peut aussi **réduire le bilan carbone de l'exploitation**.

En termes de **performances économiques**, les coûts de production en traction animale semblent légèrement supérieurs, en raison du **besoin accru en main-d'œuvre** et d'une vitesse de travail inférieure. En Bourgogne, les viticulteurs ont estimé que le surcoût dû à la traction animale correspondait « au prix d'un bouchon supplémentaire par bouteille de vin ».

Noémie Schaller, Centre d'études et de prospective

Sources : *Aujourd'hui en France*, 13 juin 2012, *La Nouvelle République*, 20 janvier 2012